

*[Texte]*

Board, define the parameters common to all grants and contributions programs, such as the delegation of financial signing authority, the funding applications review process, the classes of eligible recipients, the payment schedules, the evaluation of programs and the audit requirements.

The criteria used to determine whether the funding should be in the form of a grant or a contribution have also been approved by Treasury Board. These criteria are based on the degree of control and accountability the department wants to exercise over the funds approved. Thus the department will make a contribution rather than a grant in cases where greater control over the use of public funds or greater accountability on the part of the recipient is required.

Part III of the Estimates gives more information on the program descriptions, objectives and activities.

The approval and payment process for grants and contributions involves a series of steps in which many groups and individuals take part. An organization wishing to obtain funding first contacts a regional office or headquarters representative to find out about the eligibility criteria for the program in question and discuss its funding application. Once it has completed the funding application form, the organization submits it to the department. The form is then analysed by an officer in terms of the conditions governing that program.

The officer then completes a form recommending approval of the grant or contribution. This form gives a detailed description of the following items: activity to be funded, financial resources required, methods used to carry out the activity, expected results, impact on the population and contribution of the activity to achievement of the department's goals.

The funding application and recommendation forms are then studied by many other people: the local manager, a review committee, the regional director, the program director at headquarters, the director general, and then the Assistant Under Secretary of State. Once these analyses have been completed, the grants and contributions recommendations are submitted to the Minister for approval.

For contributions approved by the Minister, a contribution agreement is prepared, stating the conditions attached to this funding method. All contribution agreements contain provisions that the Minister may recover the funds if they have not been used for the purposes for which they were approved.

Once the approval process has been completed, the next step is the payment process. Grants and contributions payments are subject to a payment schedule established by Treasury Board to ensure sound management of the treasury.

*[Traduction]*

programmes fédéraux-provinciaux. Les modalités générales, également approuvées par le Conseil du Trésor, définissent les paramètres communs à tous les programmes de subventions et de contributions, tels que la délégation des pouvoirs de signature en matière financière, le processus d'examen des demandes de financement, la définition des classes de bénéficiaires admissibles, le calendrier de paiement, l'évaluation des programmes et les exigences en matière de vérification.

Les critères utilisés pour déterminer si le mode de financement doit être sous forme de subvention ou de contribution ont aussi été approuvés par le Conseil du Trésor. Ces critères sont basés sur le degré de contrôle et d'imputabilité que le ministère désire exercer sur les fonds approuvés. Ainsi, le ministère accordera une contribution au lieu d'une subvention dans les cas où un plus grand contrôle sur l'utilisation des fonds publics et une plus grande imputabilité de la part du bénéficiaire sont nécessaires.

La Partie III du budget des dépenses présente de plus amples renseignements sur la description des programmes, leurs objectifs et la description des activités.

Le processus d'approbation et de versement des subventions et des contributions est constitué d'une série d'étapes auxquelles participent de nombreux intervenants. L'organisme qui désire obtenir des fonds entre d'abord en contact avec un représentant d'un bureau régional ou de l'administration centrale afin de connaître les critères d'admissibilité du programme concerné et de discuter de sa demande de financement. Une fois qu'il a rempli le formulaire de demande de financement, l'organisme l'envoie au ministère. Ce formulaire est alors analysé par un agent en fonction des modalités régissant le programme en question.

L'agent remplit ensuite un formulaire de recommandation pour l'approbation de la subvention ou de la contribution. Ce formulaire présente une description détaillée des éléments suivants: activité à financer, ressources financières requises, moyens utilisés pour réaliser l'activité, résultats prévus, impact au sein de la population et contribution de l'activité à l'atteinte des objectifs du ministère.

Les formulaires de demande de financement et de recommandation sont alors analysés tour à tour par de nombreux intervenants: gérant local, comité de révision, directeur régional, directeur du programme à l'administration centrale, directeur général, puis sous-secrétaire d'État adjoint. Une fois que cette étape d'analyse a été franchie, les subventions et les contributions recommandées sont présentées au ministre pour son approbation.

Les contributions qui ont été approuvées par le ministre font l'objet d'une entente de contribution qui précise les conditions rattachées à ce mode de financement. Toute entente de contribution contient des dispositions permettant au ministre de recouvrer les sommes versées dans les cas où les fonds n'ont pas été utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été approuvés.

Une fois le processus d'approbation complété, on passe au processus de paiement. Les versements des subventions et des contributions sont assujettis au calendrier de paiement établi par le Conseil du Trésor afin d'assurer une bonne